

## ENVOYE SPECIAL

### COMMUNIQUE DE COSMEBIO

En dépit des dénégations de sa réalisatrice (cf. communiqué de Véronique Blanc sur [www.femininbio.com](http://www.femininbio.com)), l'émission *Envoyé spécial* en date du 5 mars 2009, consacrée à la cosmétique bio, s'est avérée extrêmement tendancieuse. Sur fond de musique de film à suspense, de voix off, d'interview tronquée et de raccourcis trompeurs, elle a *in fine* semé la confusion.

Plus importante association européenne de cosmétique bio fondée en 2002 et regroupant plus de 270 sociétés opérant dans le domaine des cosmétiques écologiques et biologiques, l'association interprofessionnelle COSMEBIO déplore qu'à l'heure de réaliser un bilan de quatre ans d'expansion de la cosmétique bio, les réalisateurs de cette émission n'aient pas pris contact avec elle.

Afin de lever les doutes nés de la présentation ambiguë qui a été faite de la cosmétique bio, COSMEBIO entend répondre ici aux interrogations suivantes :

- **Les réactions cutanées sont-elles plus fréquentes avec la cosmétique bio qu'avec la cosmétique conventionnelle ?**

NON. Contrairement à ce que peut laisser supposer l'image informatique d'un visage rougi suite à l'application d'un produit cosmétique, que l'on nous a présenté comme bio, il n'y a pas plus de réactions cutanées avec ces produits qu'avec les produits cosmétiques conventionnels. Conformément à la réglementation, ils subissent les mêmes tests d'innocuité que ceux-ci, avant leur mise sur le marché. Le laboratoire présenté dans l'émission réalise précisément ce type d'études préalables afin de prévenir toute mise sur le marché problématique. La réaction cutanée présentée à l'écran a donc eu lieu **avant** la mise sur le marché dudit produit et celui-ci a dû être reformulé ou abandonné. Pourquoi ne pas l'avoir précisé ?

- **Les huiles essentielles sont-elles irritantes ?**

NON si elles sont judicieusement utilisées. Même si plusieurs d'entre elles présentent quelques uns des allergènes répertoriés par la Directive européenne qui contraint à les mentionner dans la liste INCI, elles ne posent aucun problème si elles sont correctement dosées. Au demeurant, l'utilisation des huiles essentielles n'est pas l'apanage de la cosmétique bio et beaucoup de produits de cosmétique bio n'utilisent pas d'huiles essentielles.

- **Les parabens sont-ils utilisés dans la cosmétique bio ?**

NON. Ils sont exclus des référentiels Ecocert et Qualité France de la cosmétique écologique et biologique et de la Charte Cosmébio. Ils ont été tolérés à titre exceptionnel jusqu'au 31.12.2008 dans certaines matières premières peu utilisées (cf. communiqué Ecocert sur [www.femininbio.com](http://www.femininbio.com)). Ils pouvaient donc apparaître à l'état de faibles traces dans des analyses de recherche très poussées. Depuis des années, à l'initiative d'Ecocert, les organismes certificateurs exigent des fournisseurs de matières premières une déclaration de l'intégralité du système de conservation mis en œuvre, ce qui permet d'écartier les substances non admises par le référentiel. Il a pu advenir que certains fournisseurs, non rompus à cet exercice de transparence, omettent de répondre *in extenso*. Au fil des ans, ces omissions sont devenues rarissimes.

- **Comment les produits de beauté bio sont-ils conservés ?**

La sécurité des consommateurs implique que les produits de beauté, au même titre que les produits alimentaires, présentent une durée de vie optimale, validée par des tests. La conservation des produits de cosmétique bio est le plus souvent assurée à l'aide d'un complexe de sels et d'acides (benzoate de sodium, sorbate de potassium [ces deux sels sont aussi autorisés dans l'alimentation biologique], acide déshydroacétique,...) et/ou d'éthanol et/ou d'huiles essentielles (cf. référentiel de la cosmétique écologique et biologique). Selon leur modalité de formulation, leur nature, leur présentation ou leur conditionnement, les produits de cosmétique bio peuvent parfois revendiquer l'absence de conservateur chimique.

- **Les produits cosmétiques bio sont-ils moins efficaces que les produits cosmétiques conventionnels ?**

NON, ils sont tout aussi efficaces et plusieurs études comparatives l'ont prouvé. Les laboratoires de cosmétique bio réalisent des tests d'usage au même titre que les sociétés de cosmétique conventionnelle.

- **La cosmétique bio a-t-elle progressé au cours des cinq dernières années ?**

BEAUCOUP. La plupart des anciens intervenants avaient déjà une excellente expertise. Les nouveaux venus ont rapidement progressé et l'ensemble des intervenants de la cosmétique bio offre aujourd'hui un large panel de formules stables, fiables, efficaces et agréables.

L'expansion annuelle du marché de la cosmétique biologique et écologique est aujourd'hui aux alentours de 25 à 30% par an.

Ce succès, qui ne se démentit pas, confirme, qu'en dépit des attaques, l'attente des consommateurs à l'égard de cette nouvelle approche de la beauté, respectueuse de l'environnement, demeure très forte.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

## **COSMEBIO**

Pôle Ineed – Zone Rovaltain TGV

1, rue Marc Seguin

BP 11132 – Alixan

26958 Valence Cedex 9

Tél : 00 33 (0)4 75 60 27 40

Fax : 00 33 (0)4 75 61 12 63

E-mail : [info@cosmebio.org](mailto:info@cosmebio.org)

Site : [www.cosmebio.org](http://www.cosmebio.org)